

REQUETE

Copie de la Requête (l'identité des requérants doit être effacée)
28 septembre 2010

M. Peter Eldar Sovik

Directeur

Unité de vérification de la conformité et médiation (CRMU)

Banque africaine de développement

B.P. 323, 1002 Tunis Belvédère, Tunisie

Objet : Prêt de la Banque africaine de développement (BAD) en faveur de Medupi/Eskom : demande d'enquête sur d'éventuelles violations de politiques et de procédures de la BAD

Vu l'intérêt du public et les derniers rapports des médias sur la centrale électrique à charbon de Medupi/Eskom, l'octroi par la Banque mondiale (BM) d'un prêt pour financer ce projet, la dernière enquête menée par le Panel d'inspection de la Banque mondiale à Lephalale, la prise de participation du Chancellor House de l'ANC dans Hitachi Africa, nous aimerions exprimer nos préoccupations quant aux implications du prêt que vous avec octroyé.

NOUS sommes deux citoyens sud-africains et aimerions que nos identités ne soient pas révélées. Nous demandons que le Mécanisme de vérification de la conformité enquête pour déterminer si des politiques de la BAD, notamment, mais sans s'y limiter, les politiques et procédures sociales et environnementales, les stratégies de gestion des risques climatiques et d'adaptation, la politique de consultation, les politiques de bonne gouvernance, la politique de réduction de la pauvreté, et les procédures d'acquisition, n'avaient pas été violées lorsque la BAD a accordé à Eskom un prêt de 125,63 milliards ZAR pour le financement du projet de centrale électrique de Medupi en 2009.

Nous avons la ferme conviction que la BAD n'a pas respecté ses propres règles et politiques en ce qui concerne la promotion de projets durables d'énergie propre, le développement d'une économie sobre en carbone, ainsi que sa responsabilité de contribuer à la mise en place de mesures durables d'atténuation des effets du changement climatique.

La décision prise par la BAD d'accorder ce prêt aura des conséquences néfastes sur la santé, l'environnement, les droits de l'homme et les moyens de subsistance de millions de Sud-africains.

Tout en appréciant le rôle de la BAD en matière de soutien de «nos efforts macro-économiques" visant à garantir une capacité de production électrique, nous sommes néanmoins sérieusement préoccupés par l'impact que produira votre prêt sur les engagements de réduction des émissions de carbone pris par l'Afrique du Sud, l'accroissement des investissements dans les technologies se rapportant à l'énergie propre et nos efforts visant à lutter efficacement contre les menaces liées au changement climatique. Le financement de projets d'énergies renouvelables aurait été mieux indiqué et plus bénéfique, plutôt que l'appui à des centrales à charbon sales et polluantes, qui viendront accroître les émissions de carbone par habitant, déjà élevées, en Afrique du Sud.

Les promoteurs du projet prétendent qu'ils ouvriront l'accès de l'énergie aux pauvres. En réalité, le projet profitera largement aux grandes industries qui consomment l'électricité en deçà du coût

de revient et que des accords secrets conclus du temps de l'apartheid empêchent de participer au partage des coûts liés à la construction du projet et au remboursement du prêt.

Ce sont les populations qui vivent à proximité de la centrale de Medupi qui devront porter le fardeau des charges cachées, en terme d'impacts de la pollution de l'air sur la santé, des niveaux élevés de SO2 et de la présence des particules de mercure dans l'eau, l'air et les sols ; d'accès limité à l'eau et des effets de la dégradation des sols et de l'eau dans une région essentiellement agricole.

Les avantages découlant de ce projet iront non seulement aux grandes industries, mais également au parti au pouvoir, le Congrès national africain, qui va engranger d'importants bénéfices de sa prise de participation dans Hitachi Power Africa, qui a remporté un contrat de manière douteuse, avec un conflit d'intérêt évident.

L'extrait d'un article de Paul Hoffman paru dans le journal Business Day de Johannesburg du 26 avril 2010, souligne que

Hitachi est prompt à souligner que la procédure d'appel d'offres qu'il a remporté a été certifiée «équitable» par les comptables. Ce qu'il ne dit pas est que l'entreprise possède les mêmes administrateurs que la Chancellor House, emploient des cadres de l'ANC, et que la commission de passation des marchés de Eskom était présidée par un autre cadre, Valli Moosa (président d'Eskom?) qui, à l'époque, était membre du Comité exécutif national de l'ANC.

Le prêt de la BAD contribuera à renforcer l'ANC au détriment des pauvres. Nous aimerions également que vous meniez une enquête indépendante sur notre plainte relative à la procédure de passation des marchés ou que vous la confiiez au département compétent du Groupe de la BAD.

A qui profite réellement le projet ?

Les fondements mêmes du projet sont douteux. Le projet vise à assurer un approvisionnement continu de l'électricité aux grandes entreprises, telles que les fonderies et les sociétés minières, en vertu d'accords tarifaires spéciaux et secrets. Le projet ne cible pas les millions de pauvres qui ne peuvent ni avoir accès à l'électricité, ni payer les tarifs y afférents. Les pauvres sont soumis au système de compteur de consommation électrique prépayé qui prive une majorité du droit d'accès à l'électricité à des tarifs abordables ; la plupart étant au chômage et les tarifs étant trop élevés.

Nous pensons que la Banque n'a tenu compte ni des consultations avec les populations, ni de leur participation à l'évaluation du projet. Les communautés locales qui vivent à proximité de la centrale ont été victime de déplacement et de profanation des tombes de leurs ancêtres, ce qui constitue une violation flagrante de leurs droits culturels et humains.

Vous n'avez pas tenu compte de notre système économique qui évolue dans un environnement déjà fragile. Il apparaît que la BAD n'a pas respecté ses propres règles destinées à "promouvoir une économie sobre en carbone" et « l'énergie propre » « en encourageant les pays à intégrer les solutions d'énergie propres dans leurs plans nationaux de développement et dans leur planification énergétique ».

Le prêt de la BAD nous affectera personnellement de la manière suivante :

1. Nous serons obligés de payer des tarifs d'électricité plus élevés ;
2. Nous allons inhaler plus de saletés et respirer de l'air plus pollué, ce qui nous rendra malades.
3. Nous serons exposés à des orages et des sécheresses plus violents et fréquents, en raison de l'augmentation des émissions de carbone et d'autres polluants ;
4. Nous serons obligés de payer plus de taxes pour subventionner le projet Hitachi de l'ANC ;
5. Nous serons influencés par le parti au pouvoir qui obtient des financements de manière douteuse et contraire à l'éthique.

En outre, ces préjudices seront en grande partie subis par les Sud-africains ordinaires et pauvres. Ils sont près de 2 millions à vivre dans la pauvreté énergétique et à faire face au quotidien à la mauvaise qualité du service. Bien que le prêt soit destiné à améliorer la qualité de vie de tous les Sud-africains, nous ne voyons aucun avantage réel qu'il pourrait apporter à la majorité de la population, en particulier les citoyens à faible revenu. Pourtant, les différents documents de politique générale précisent que la mission de votre Banque est de contribuer à « la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des africains ».

Si vous décidez d'examiner cette affaire de façon approfondie, nous vous conseillons vivement d'associer les parties concernées, notamment les personnes les plus touchées, et celles qui sont au centre du développement, mais qui sont souvent ignorés dans des processus inappropriés de consultation du public.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur cette affaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

XX YY